



Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis

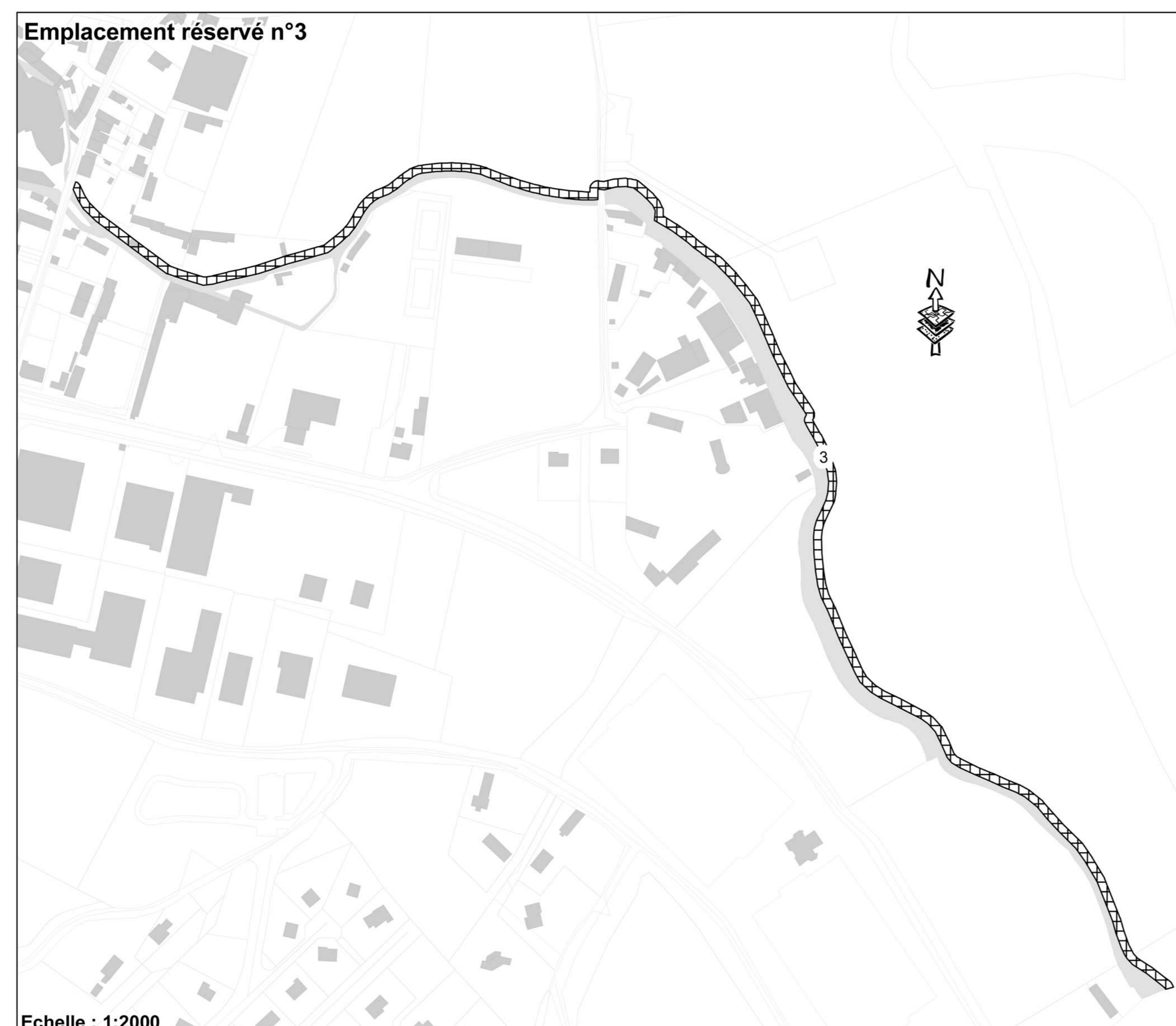
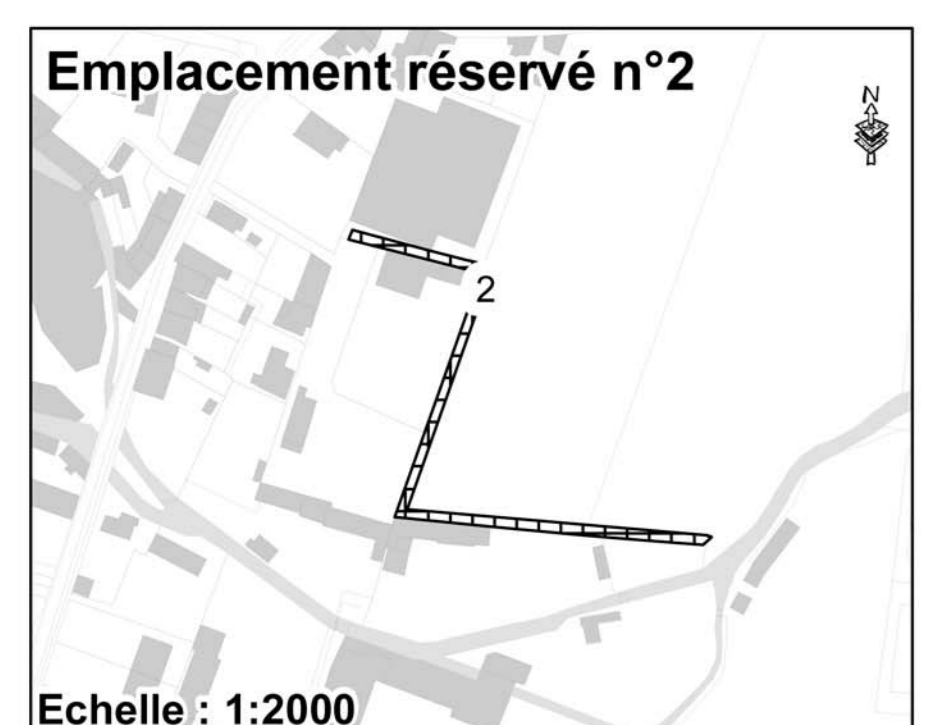
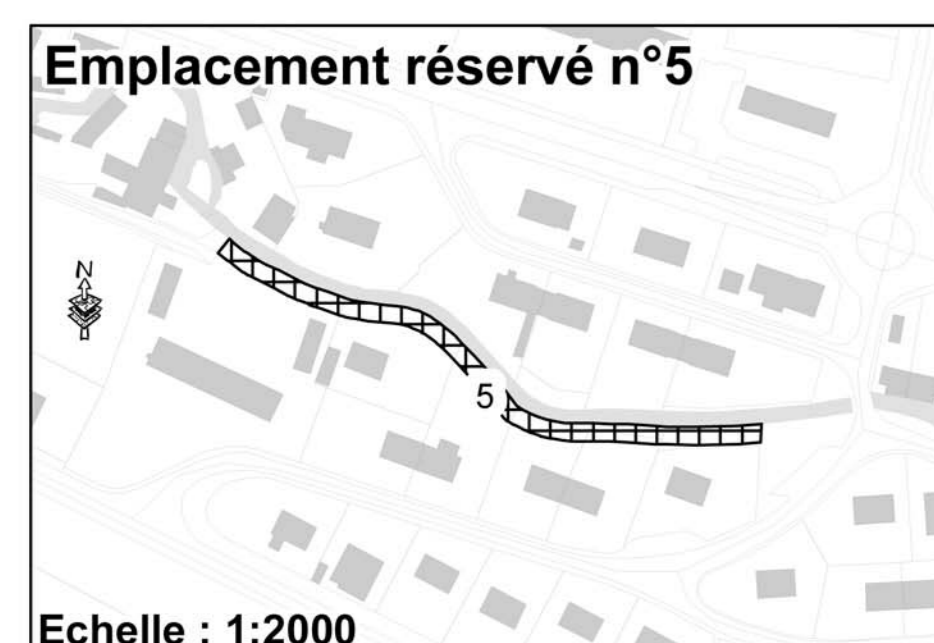
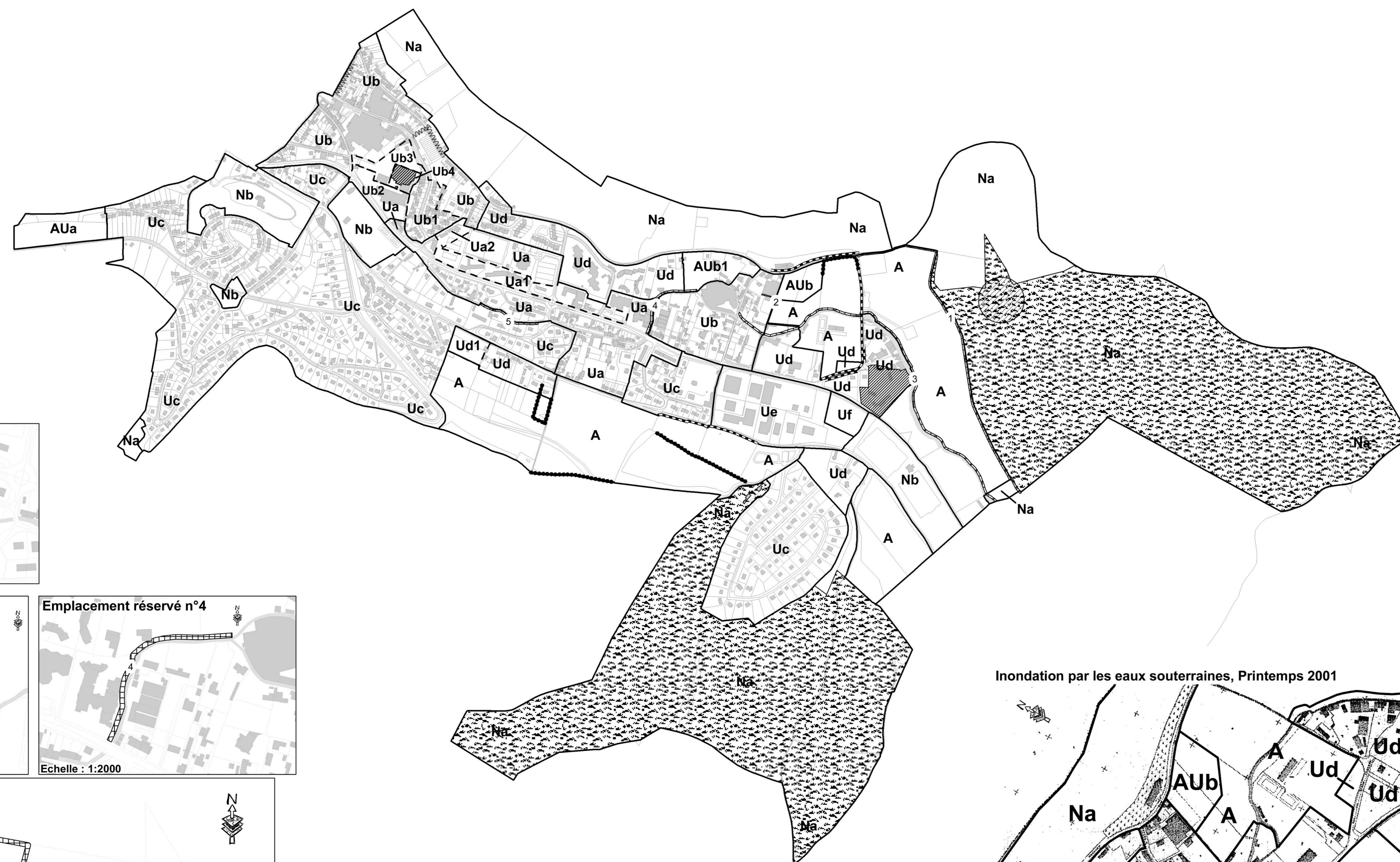
Plan de zonage

Echelle : 1 / 5000

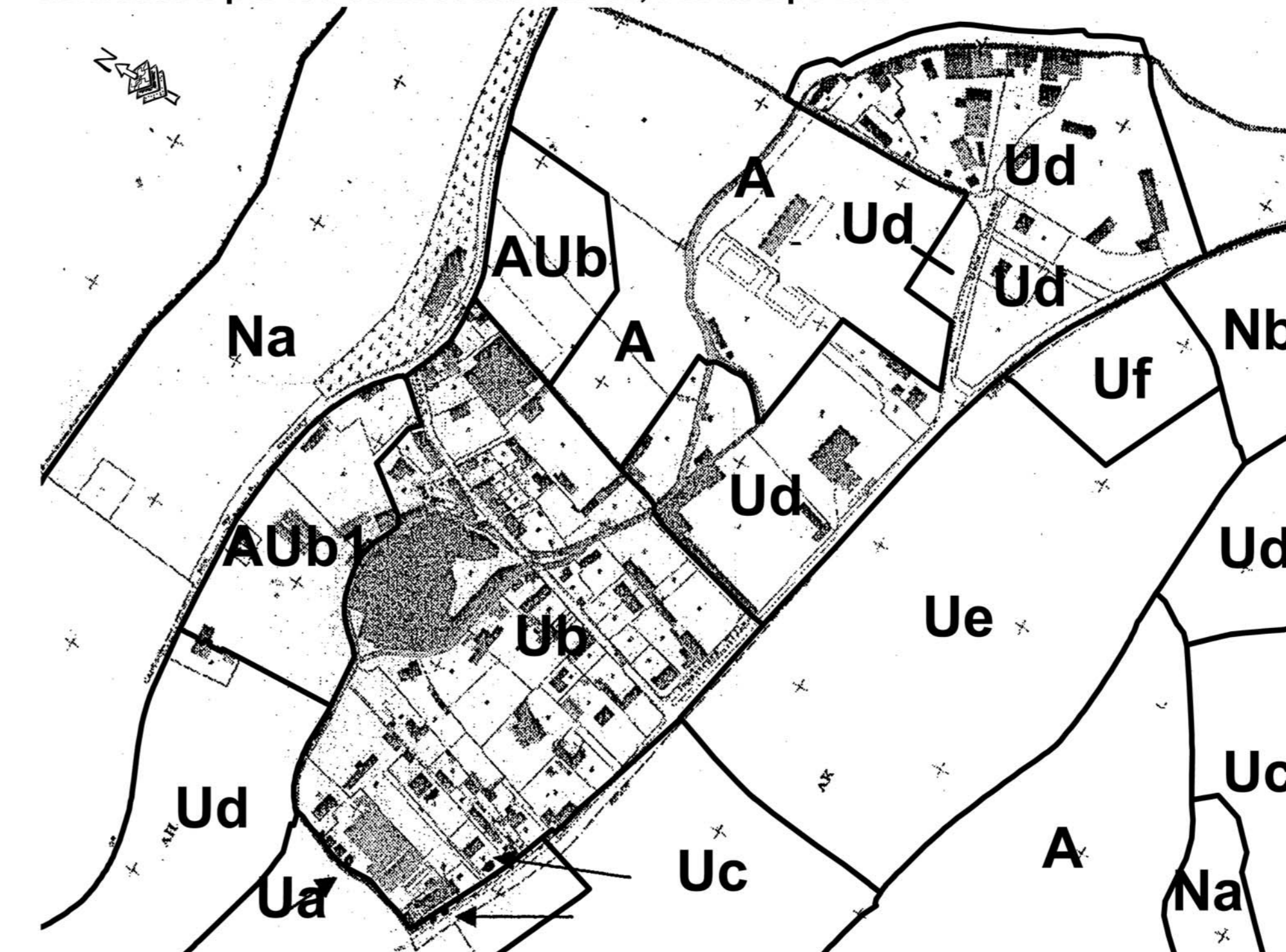
PLU approuvé le 11 mars 2005
 modifié le 28 novembre 2006
 modifié le 08 juin 2010
 modifié le 05 juillet 2011

Vu pour être annexé à la délibération en date du :

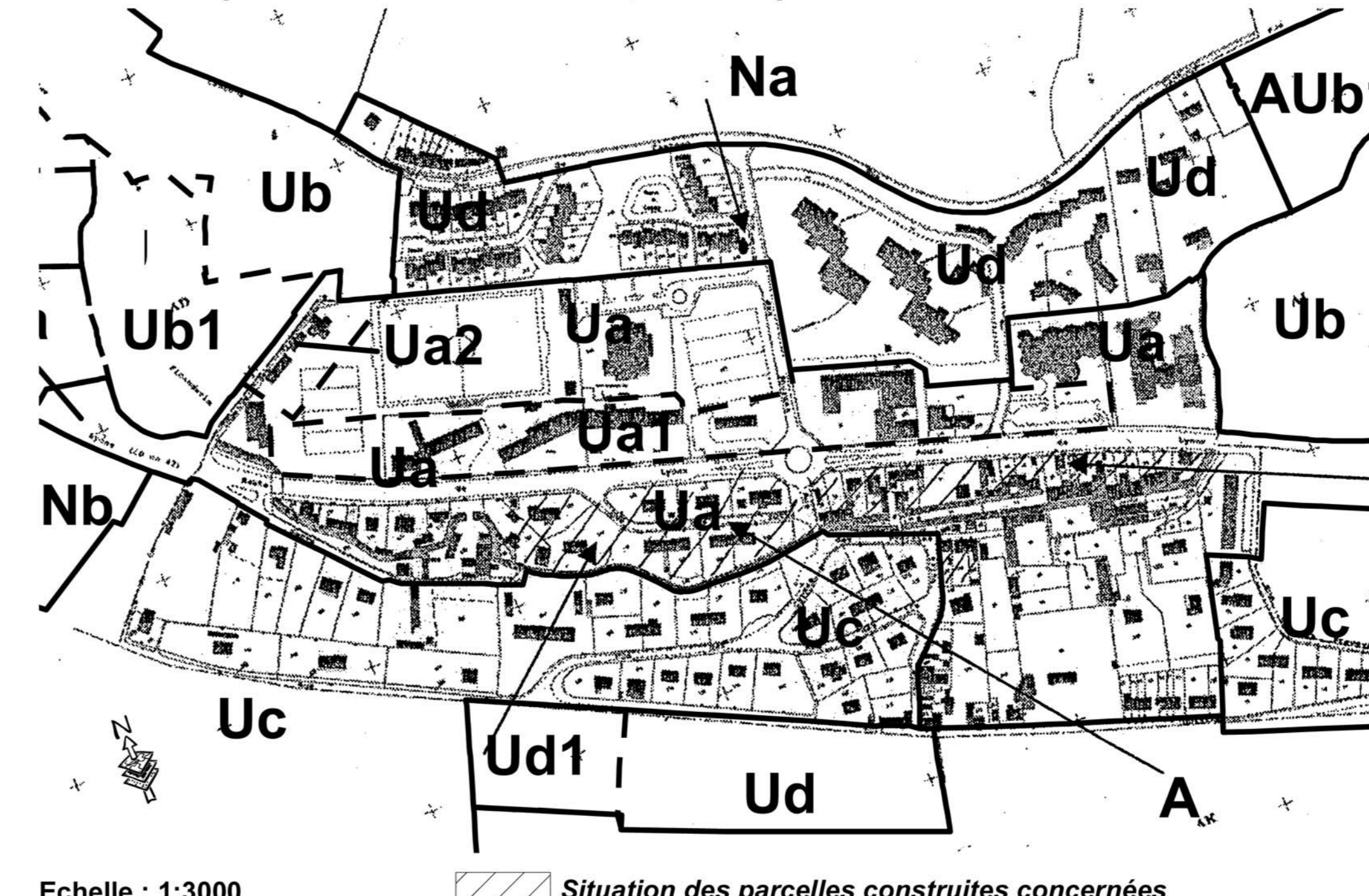
Le Maire



Inondation par les eaux souterraines, Printemps 2001



Inondation par les eaux souterraines, Printemps 2001



- Limite de zone
- Sous secteur
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Secteur protégé au titre de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme
- Linéaire bâti repéré au titre de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme
- Talus
- Haies
- Cavité souterraine avec périmètre de protection de 60 m

Description des zones

- Ua : Zone constituant l'espace central de la commune
- Ub : zone mixte d'habitat et d'activités industrielles à caractère patrimonial
- Uc : Zone de moyenne densité de construction à vocation principale d'habitat
- Ud : Zone de transition entre espaces urbanisés et espaces naturels ayant pour vocation de préserver la qualité paysagère et d'offrir un développement harmonieux de la commune
- Ue : Zone d'activités économiques tertiaires et secondaires
- Uf : Zone d'équipements publics ou collectifs dont ceux à caractère sportifs et de loisirs
- AUa : Zone d'urbanisation future stricte à vocation principale d'habitat
- AUb : Zone d'urbanisation future de faible densité à vocation principale d'habitat
- A : Zone à vocation agricole
- Na : Zone naturelle à protéger
- Nb : Zone à caractère naturelle à vocation principale de sports et loisirs et comprenant quelques habitations

	Destination de l'emplacement réservé	Bénéficiaire
①	Aménagement d'un cheminement piétons / 2 roues	Commune
②	Aménagement d'un cheminement piétons / 2 roues	Commune
③	Aménagement des berges de l'Aubette avec création de pistes cyclables	Commune
④	Aménagement des berges de l'Aubette avec création de pistes cyclables	Commune
⑤	Aménagement des berges de l'Aubette avec création de pistes cyclables	Commune